



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance ordinaire du 28 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 7

Date de la convocation
19.09.16
Date d'affichage
de la présente délibération
28.09.16

Numéro de délibération : 42-2016

Le vingt-huit septembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo
Absents : - M. CHRISTINY Antoine - M. ALLEMAND Philippe - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Madame SALSANO Martine pour assurer les fonctions de secrétaire.

Cet acte remplace celui envoyé précédemment, suite à erreur matérielle sur la date de convocation. En effet, il convient de lire le 19/09/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Acquisition de la parcelle B 0755 appartenant à Monsieur VILLARD Robert –Les Matherons ANCELLE-

Monsieur le Maire rappelle les intempéries survenues au courant de l'été 2015 et les travaux qui en ont découlés. Il indique qu'une tranchée a dû être réalisée sur la parcelle B0755 appartenant à Monsieur VILLARD Robert des Matherons à ANCELLE ; et que celui-ci, compte tenu des servitudes la grevant dorénavant, souhaite la rétrocéder à la commune.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition de cette parcelle située à Libouze et cadastrée sous le numéro 755 de la section B, d'une superficie de 3050 m² ; moyennant la somme globale de 1936.75 € (conformément à l'arrêté ministériel du 11 août 2016 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2015).

Après délibération, le Conseil Municipal considérant l'exposé de son Président, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire concernant l'acquisition du terrain sus-indiqué moyennant la somme globale de 1936.75 €,
- autorise le Maire à soumettre cette proposition à Monsieur VILLARD Robert et à signer l'acte de vente à intervenir,
- désigne, à cet effet, l'étude de Maître JANCART, notaire à St-Bonnet, pour l'accomplissement de cette formalité dont les honoraires inhérents seront à la charge de la Commune,
- demander l'application de l'article 1042 du code général des impôts,
- donne tous pouvoirs au Maire pour agir au nom de la Commune.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du